

2 chefs(fes) d'agrès



Référence : 3134-24-1382/SR du 06 septembre 2024

Employeur : Ville du Mont-Dore

Corps/Grade : Caporal / Sergent / Adjudant

Direction : Direction de la sécurité

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre ⁽¹⁾ :

Lieu de travail : La Coulée – Mont-Dore

Poste à pourvoir : 1^{er} décembre 2024

Date de dépôt de l'offre : vendredi 06 septembre 2024

Date limite de candidature : vendredi 27 septembre 2024

Détails de l'offre :

Placé sous l'autorité du chef du centre d'incendie et de secours, les agents retenus exercent les fonctions de chef(fe) d'agrès au centre d'incendie et de secours (CIS) de la ville du Mont-Dore.

Le (la) chef(fe) d'agrès commande un véhicule d'intervention comprenant un équipage et le matériel afin de réaliser les missions confiées dans le cadre opérationnel.

Emploi RESPNC : Chef(fe) d'agrès

Missions :

- Commandement de moyens inférieurs à un groupe,
- Commandement d'un agrès spécialisé en fonction des UV (unité de valeurs),
- Commandement d'une opération de secours lorsqu'il est le premier intervenant,
- Assurer la fonction de standardiste et accueillir le public,
- Participation au fonctionnement et à l'entretien du CIS.

Caractéristiques particulières de l'emploi :

- Travail fréquent en extérieur et par tous types de temps,
- Environnement à risques majeurs,
- Disponibilité,
- Contrainte du lieu de résidence durant le temps de service en garde postée,
- Aptitude physique et médicale définie réglementairement,
- Horaires irréguliers (soirées, congés de fin de semaine, jours fériés) avec amplitude variable en fonction de l'organisation des astreintes de l'activité opérationnelle,
- Possession des prérequis des unités de valeur de chef d'équipe,
- Possession des unités de valeur de formation de chef d'agrès,
- Possession au minimum du grade de sergent et, par dérogation, de caporal dans le cas du commandement d'une seule équipe.

Profil du candidat

Savoir / Connaissance/Diplôme exigé :

- Engins et matériels,
- Techniques et procédures de commandement,
- Techniques d'anticipation,
- Techniques d'intervention,
- Techniques de communication,
- Techniques de rédaction des rapports officiels,

- Réglementations (guide national de référence, règlement opérationnel, règlement intérieur, plan d'intervention...),
- Matériel inhérent à chaque type d'intervention,
- Attributions et compétences des personnels et des services associés aux secours.

Savoir-faire :

- Mettre en œuvre les procédures et les faire appliquer,
- Protéger les personnes, les biens et l'environnement,
- Contrôler l'équipement et les matériels réglementaires,
- Anticiper les causes et les effets d'un événement et évaluer la gravité et les risques d'une situation,
- Reconnaître et protéger les lieux,
- Évaluer et maintenir le niveau opérationnel de l'équipage et des matériels,
- Contrôler et participer aux reconditionnements,
- Élaborer une idée de manœuvre, la faire exécuter, en contrôler l'exécution et transmettre l'information à la hiérarchie,
- Contrôler et mettre en place les dispositifs de sécurité,
- Commander une équipe.

Comportement professionnel :

- Bon relationnel,
- Être réactif, savoir prendre des décisions dans l'urgence,
- Contrôle de soi dans les situations difficiles,
- Disponibilité,
- Sens aigu de la discipline.

Contact et informations complémentaires :

Capitaine Eddy AITA - Chef de corps du centre d'incendie et de secours
Tél : 43 68 04 / courriel : eddy.aita@ville-montdore.nc

Monsieur Jérôme PONCEYRI - Directeur de la sécurité
Courriel : jerome.ponceyri@ville-montdore.nc

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements, attestation sur l'honneur de non-bénéfice de la rupture conventionnelle, ainsi que la demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire ⁽²⁾) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à la Direction administrative par :

- voie postale : Ville du Mont-Dore – BP 3 - 98810 Mont-Dore
- voie électronique : mairie@ville-montdore.nc
- dépôt physique : Mairie du Mont-Dore - 4468 avenue des deux baies Boulari
- fax : 43.64.94

⁽¹⁾Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

⁽²⁾La fiche de renseignements, l'attestation sur l'honneur de non bénéfice de la rupture conventionnelle et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique

Les informations collectées par la ville du Mont-Dore directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité le recrutement de nouveaux agents. L'ensemble des éléments demandés est nécessaire.

A défaut, la ville du Mont-Dore ne serait pas en mesure d'accepter votre candidature.

Votre demande d'emploi est à destination exclusive du service des ressources humaines de la ville du Mont-Dore.

Elle sera conservée :

- Deux mois dans le cas où votre candidature ne serait pas retenue pour le poste à pourvoir ou pour un futur recrutement ;
- Deux ans dans le cas contraire.

Ces durées peuvent être différentes si :

- Vous exercez votre droit d'opposition pour des motifs considérés comme légitimes et suivant les modalités décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Conformément à la législation informatique et libertés, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits, vous devez justifier de votre identité établie par tous moyens. Votre demande sera adressée à :

Ville du Mont-Dore
Délégué à la protection des données
Mairie du Mont-Dore - BP 3 - 98810 Mont-Dore
ou par courriel à dpo@ville-montdore.nc

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessous, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr